

L'an deux mille quatorze, le 03 juin à 20H00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, PONCET Louis.

**Etaient présents:** MM. PONCET Louis, CHENUET Carole, SENECAILLE Claude, PEGUIN René, BLANCHARD Chantal, PRADET Pierre, HENRY Jacques, HAUTIER René, PERROT Josette, MAILLET Andrée, CLEMENT Monique, MARINIER Alain, THERRIAUD Gisèle, ALLOIN Chantal, LASSEIGNE Jean-Luc, GIRARD Valérie, CHAVIGNON Patricia, POIROT Cyril.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance:** M. HAUTIER René

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Jacques CHARMONT. Une minute de silence est réalisée en sa mémoire.

Le procès-verbal du 15 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **DELEGATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire annonce aux conseillers qu'il a renoncé à deux déclarations d'intention d'aliéner (DIA):

- Parcelle AL 75, située « 32, rue des Abergeries », superficie totale 282 m<sup>2</sup>, pour un montant de 115 000.00€, le 22 mai 2014,
- Parcelle AK 396, située « 15, lotissement des Maniguets », superficie totale 645 m<sup>2</sup>, pour un montant de 110 000.00€, le 03 juin 2014.

Monsieur le Maire informe le conseil de la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre INGETEC'S dans le cadre du projet Chaufferie bois (**Décision n°01/2014**).

Des cotisations ont été versées au titre de l'année 2014 (**Décision n°02/2014**):

- Agence Technique Départementale 71 pour un montant de 1 949.00€,
- SICALA pour un montant de 67.28€
- Syndicat de fourrière pour un montant de 1 244.10€
- Fédération des foires pour un montant de 100.00€

La vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux, votée par délibération n°2014/47 et réalisée par le cabinet SOCOTEC, est fixée pour une durée de trois ans. Le montant global se porte donc à 10 200.00€ HT (**Décision n°03/2014**).

Enfin, il fait le point sur le recrutement des saisonniers pour 2014 :

- 2 agents recrutés pour le ménage des écoles,
- 8 agents recrutés pour la gestion de la piscine (ménage, paniers et caisse).

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

**A l'unanimité, le conseil municipal renonce au droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées :**

- 17, Place du Cours – Fonds de commerce, pour un montant de 600 000.00€, DIA déposée le 29 avril 2014.

### **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 COMMUNE**

*Présenté par MME CHENUET ET M. SENECAILLE*

#### **Délibération n°2014/48**

Vu la proposition de la commission des finances,

Les Dépenses de Fonctionnement se sont montées à 1 966 270.73€ et les Recettes de Fonctionnement à 2 354 631.42€.

Il en ressort un excédent de Fonctionnement de l'exercice 2013 de 388 360.69€ auquel il faut ajouter l'excédent antérieur reporté 2012 qui était de 121 908.72 €.

**L'excédent de Fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 s'élève donc à 510 269.41 €.**

Les Dépenses d'Investissement ont été de 555 301.56€ et les Recettes d'Investissement de 650 547.63€.

Il en ressort un excédent d'Investissement de l'exercice 2013 de 95 246.07€ auquel il faut ajouter le déficit d'Investissement antérieur reporté de 2012 qui s'élevait à -432 108.04€.

**Il en ressort un déficit d'Investissement à la clôture de l'exercice 2013 qui s'élève à – 336 861.97€ (sans les crédits reportés).**

Les crédits reportés 2013 en Dépenses d'Investissement sont de 45 064.00€ et les crédits reportés en Recettes d'Investissement sont de 83 313.00€. Il en ressort un excédent des crédits reportés de 38 249.00€.

**Le déficit global d'Investissement de 2013 est donc de – 298 613.00€.**

Le Compte Administratif 2013 dressé par le Maire est conforme au Compte de Gestion 2013 établi par Madame le Percepteur.

**Après que le Maire se soit retiré de la séance, le Compte Administratif 2013 de la Commune est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

Le Maire demande ensuite au Conseil s'il approuve le Compte de gestion 2013 du Trésorier. **Approbation du Compte de Gestion par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le Résultat de Fonctionnement de clôture 2013, d'un montant de 510 269.41€ de la manière suivante:

- 298 613.00€ (- 336 861.97€ pour combler le déficit constaté + 38 249.00€ pour financer des dépenses d'investissement restes à réaliser) au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement »
- 211 656.00€ au compte Recettes 002 « Résultat Reporté en Fonctionnement » au Budget Primitif 2014.

### **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 ASSAINISSEMENT** Présenté par M. SENECAILLE ET MME CHENUET

#### **Délibération n°2014/49**

Vu la proposition de la commission des finances,

Les Dépenses d'Investissement ont été de 159 698.84€ et les Recettes d'Investissement de 551 339.40€ pour l'exercice 2013. Il en ressort un excédent d'Investissement de l'exercice de 391 640.56 € auquel il faut déduire le déficit antérieur reporté 2012 qui était de - 19 400.92€.

**L'Excédent global d'Investissement à la clôture de l'exercice 2013 est donc de 372 239.64€.**

Les Dépenses d'Exploitation se sont montées à 234 372.47€ et les Recettes d'Exploitation à 212 862.85€.

Il en ressort un déficit d'Exploitation de l'exercice de 21 509.62€ auquel il faut ajouter l'excédent antérieur reporté 2012 qui était de 23 550.54€.

**L'Excédent d'Exploitation à la clôture de l'exercice 2013 est donc de 2 040.92€.**

Le Compte Administratif 2013 dressé par le Maire est conforme au Compte de Gestion 2013 établi par Madame le Percepteur.

**Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 du Service Assainissement.**

Le Maire demande au Conseil s'il approuve le Compte de gestion 2013 du Trésorier. **Approbation du Compte de Gestion par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'affecter le Résultat d'exploitation de clôture de 2 040.92€ de la manière suivante :

- 2 040.92€ en Recettes d'exploitation au compte 002 « Résultat d'exploitation Reporté » au Budget Primitif 2014 du Service Assainissement.

### **DESIGNATION DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES**

#### **Délibération n°2014/50**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

#### **SICALA**

PEGUIN René et CHENUET Carole, délégués titulaires  
SENECAILLE Claude et PRADET Pierre, délégués suppléants

#### **Syndicat fourrière du charolais**

PERROT Josette et ALLOIN Chantal, délégués titulaires  
BLANCHARD Chantal et GIRARD Nathalie, délégués suppléants

#### **SIVOS**

PONCET louis et BLANCHARD Chantal, délégués titulaires

## TARIFS FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2014/2015

Présenté par Mme BLANCHARD

### Délibération n°2014/51

Vu la proposition de la commission des finances,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe :**

- **le tarif de la redevance des fournitures scolaires à 55€/élève pour l'année scolaire 2014/2015,**
- **le tarif des frais de fonctionnement à 400€/élève pour l'année scolaire 2014/2015.**

Ces participations seront demandées aux communes voisines au cours de l'année scolaire 2014/2015, pour chaque élève scolarisé dans l'une des écoles de Marcigny.

L'intégralité de la somme des fournitures scolaires sera reversée aux classes primaires et maternelles suivant l'effectif déclaré à la rentrée scolaire de Septembre 2014.

## INDEMNITE DE CONSEIL TRESORIER MUNICIPAL

### Délibération n°2014/52

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982,

Vu la proposition de la commission des finances,

M. le Maire expose au conseil l'aide technique apportée par le receveur municipal aux collectivités territoriales tant par les analyses financières, l'élaboration du budget et le fonctionnement de manière générale.

**Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer, à l'unanimité, au receveur municipal, le taux maximum de l'indemnité de conseil.**

**L'indemnité de conseil et de confection de budget est allouée à compter de l'année 2014 et pour toute la durée du mandat.**

## REMBOURSEMENT FETE DE PAQUES 2014 AU COMITE DES FETES

Présenté par Mme BLANCHARD

### Délibération n°2014/53

Vu la proposition de la commission des finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de verser au Comité des fêtes la somme de 804.25€, aux fins de remboursement de l'avance effectuée gracieusement par l'Association,**
- **Dit que les crédits sont ouverts et disponibles à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » en dépenses de fonctionnement.**

## RENOUVELLEMENT MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS

### DIRECTS

### Délibération n°2014/54

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. L'assemblée délibérante est tenue de proposer le double des commissaires aux services fiscaux.

**Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer 24 noms pour que cette nomination puisse avoir lieu.**

## CONVENTION ET ADHESION ASSOCIATION APSALC PISCINE SAISON 2014

### Délibération n°2014/55

Vu le dépôt de bilan de l'APSEL en début d'année,

Il est donc nécessaire de passer par l'Association Profession Sport Animation Loisir et Culture (APSALC) pour organiser l'embauche et la gestion administrative des BEESAN, BNSSA et des MNS à la piscine.

Vu la proposition de la commission des finances,

Il est nécessaire de réaliser une décision modificative n°01/2014 pour prévoir les mouvements de crédits suivants :

Article 6281 – Concours divers: + 3 000.00€, on passe donc de 41 000.00€ à 44 000.00€

Article 61523 – Voies et réseaux: - 3 000.00€ on passe donc de 68 731.00€ à 65 731.00€

**Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Adhérer à l'APSALC et de verser une cotisation au titre de 2014 pour un montant de 52.00€,**
- **Autorise le maire à signer la convention et tout acte prévu à cet effet,**
- **Approuve le devis d'un montant de 27 831.22€ pour la saison 2014 et approuve la décision modificative n°01/2014.**

# **CONVENTION AVEC BRIONNAIS DECOUVERTES DANS LE CADRE DES RYTHMES SCOLAIRES** Présenté par Mme BLANCHARD

## **Délibération n°2014/56**

Dans le cadre des rythmes scolaires, la commune doit confier à Brionnais Découvertes la gestion générale des actions périscolaires à l'école maternelle des Prairies et à l'école primaire Lucie Aubrac.

Monsieur le Maire informe les élus de l'envoi d'un courrier destiné à Mme le Député pour demander une dérogation pour l'école maternelle.

**Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Demande l'insertion « dénoncée ou modifiée avec un préavis de 3 mois » à l'article 6 de la présente convention,**
- **Décide de signer la convention avec Brionnais Découvertes relative à la mise en place d'activités dans les écoles suite aux nouveaux rythmes scolaires.**

## **FORFAIT SFR BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Délibération n°2014/57**

La mairie de Marcigny va migrer vers une offre tarifaire qui ne nécessite aucun changement technique, ni d'interruption de services, ni de changement de numéros, ni de frais de mise en service.

La proposition de SFR est de 402.20 € par mois, soit 4 826.40 € pour une année. L'engagement est sur trois ans. Pour mémoire, en 2013, la commune a versé 6 338.00 € pour l'opérateur ORANGE. Des économies sont donc à réaliser sur ce poste.

**Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce changement d'opérateur.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **◆ CHARTE VOISINS VIGILANTS**

Mise en place des voisins vigilants avec les services de la gendarmerie. Plusieurs habitants se portent volontaires. La convention est à signer avant l'été 2014. Cette charte peut être un moyen dissuasif à la petite délinquance et peut également rassurer la population.

### **◆ ENQUETE PUBLIQUE**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais (SIEB) réalise une enquête publique pour la protection des puits de captage. Des permanences seront tenues en mairie de Marcigny, par le commissaire enquêteur, le 26 juin, le 03 et le 11 juillet 2014.

### **◆ REUNIONS DIVERSES**

Le 20 juin aura lieu le conseil municipal extraordinaire en vue d'élire les délégués pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 08 juillet 2014, à 20H00.

### **◆ INVITATIONS**

La nuit de l'eau se déroulera le 06 juin, de 19H00 à 23H00.

Tournoi SUDFOOT71 les 07 et 08 juin 2014 avec remise de récompenses les deux jours à 17H00.

Le 10 juin, à 18H00, aura lieu l'exposition de Sèvre au musée de la tour du Moulin.

Le 14 juin auront lieu les Fêtes des écoles publiques l'après midi.

Portes ouvertes Art d'école le 21 juin à partir de 9H30 et Fête de la musique le soir

### **◆ RPA**

Deux appartements sont inoccupés en ce moment.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H50**

**Le Maire,  
Louis PONCET**